



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavsa_cdm@gmail.com / smavsa_secretariat@gmail.com

Procès-verbal du Conseil Syndical du 24 septembre 2025

Salle du Conseil de la Mairie -36100 Saint Georges sur Arnon à 09H

Séance du 24 septembre 2025
Date de convocation : le 03/09/2025

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Erick AUDEBERT, M. Jacques PALLAS, M. Bernard BAUCHER, M. Charles BABLIN, M. Romain GASSIPARD, M. Jany GIBERT, Mme Chantal CREPAT, M. Alain BARDEY, M. Alain DE GALBERT, M. Jean-Jacques ONFRAY.

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY, M. Remy POINTEREAU, Mme Emilie COMPAIN, Mme Carole BAPTISTA DE HORTA, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, Mme Céline MILLERIOUX, M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire), Mme Sabine MOREVE, M. François LEGNIER, M. Olivier PERREAU, M. Dominique LEVEQUE, Mme Nicole SAUGET.

Pouvoir(s) :

M. Dominique LEVEQUE (Pouvoir à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN)
Mme Nicole SAUGET (Pouvoir à M. Alain BARDEY).

Invité (e) :

Mme Marie-Christine GUILLEMOT

Salariées présentes :

Mme Inès MEKLATI, Mme Sandrine JAMET.

PJ :

- La présentation (power point)
- Les documents relatifs CFU
- Propositions de prêts

Ordre Du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 03/04/2025
- Avancement AdT 2025 – 2027
- Avancement travaux St Georges sur Arnon
- Partenariat EP Loire (avancement ZEC + paiement repères de crues)
- Bilan action broyage et nettoyage bordures de rivière
- Discussion autour du calendrier budget + élections
- ~~Délibération pour convention de dématérialisation des démarches en préfecture~~ **Débat déjà voté en 2021**
- Information portant sur le CFU à partir du 1er janvier 2026
- Délibération Choix de la simulation de prêt



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Marie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smaava.odm@gmail.com / smaava.secretaire@gmail.com

- Délibération Choix proposition pour changement de prestataire matériel informatique + imprimante + téléphonie ~~Offres en place actuellement bien positionnées, les entreprises contactées ne pouvaient pas proposer mieux~~
- Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30 et remercie chaleureusement Monsieur Jacques PALLAS pour son accueil.

Il procède ensuite à la lecture des pouvoirs et des excusés, puis invite les membres à effectuer un tour de table. À cette occasion, il présente Madame Sandrine JAMET, nouvelle secrétaire du SMAVAA, au Conseil.

1- Désignation du secrétaire de séance

Mme Chantal CREPAT est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Syndical :

Le procès-verbal du Conseil syndical du 3 Avril 2025 est adopté à l'unanimité par le conseil.

3- Avancement AdT 2025-2027

Madame Inès MEKLATI, chargée de mission, présente un exposé illustré (PowerPoint) sur l'état d'avancement des actions menées en 2025 (voir présentation en PJ pour plus de détails) :

- Migny : plantation prévue en novembre et installation de panneaux de communication ;
- Gué le Briou à Massay : travaux terminés la semaine dernière ;
- Pont D2, la Terchauderie à Saint-Pierre-de-Jards : travaux en cours ;
- Seuils du Branlis à Saugy : intervention programmée la semaine suivante.

Elle informe également le Conseil d'une diminution du taux de subventions. En conséquence, le Président précise que la participation financière du SMAVAA sera accrue. Malgré tout, les cotisations des communautés de communes n'augmenteront pas jusqu'à la fin de l'Accord de Territoire en 2027. Madame MEKLATI poursuit avec un bilan financier détaillé des opérations en cours, conformément au tableau intitulé « Programme d'action de l'Accord de Territoire de l'Arnon Aval 2025-2027 ».

4- Avancement travaux St Gorges sur Arnon

Madame MEKLATI présente, à l'aide de photographies et de séquences filmées par drone, l'avancement des travaux.

Monsieur GIBERT s'interroge sur la raison de la forme en « S » donnée au bras de rivière. Madame MEKLATI explique que cette sinuosité favorise le caractère naturel et optimal de l'écoulement : elle permet de limiter l'érosion tout en offrant des zones de repos pour les poissons et autres espèces.

Au cours des échanges, Monsieur PALLAS précise que le débit principal s'écoule par la rivière et non par le bras d'alimentation des étangs, ajoutant que les aménagements réalisés en amont, notamment grâce au déflecteur, réduisent le risque de crue.

Le Président rappelle que le barrage constitue également un outil de gestion du niveau des eaux.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smaava.odm@gmail.com / smaava.secretariat@gmail.com

Monsieur PALLAS, Maire de Saint-Georges-sur-Arnon, exprime le souhait qu'une vidéo explicative soit réalisée afin de servir de support de communication autour de cet aménagement pour novembre / décembre 2025. Il apprécie par ailleurs la qualité des images produites par le drone, réalisées par un prestataire et exposées par Madame Inès MEKLATI. Il manifeste son insatisfaction quant à la passerelle prévue prochainement : selon lui, son coût est excessif et son esthétique peu adaptée au site.
Une visite du chantier est programmée à l'issue de la séance.

5- Partenariat EP Loire

Une présentation est réalisée par Madame MEKLATI concernant le partenariat avec EP Loire (voir annexe). Elle détaille les actions entreprises dans les différentes communes, notamment l'implantation de repères de crue et panneaux de communications. Les commandes de repères seront effectuées en novembre, avant la fin de l'année. Le reste à charge pour le SMAVAA s'élève à 1 814,88 €.

6- Bilan action broyage et nettoyage bordures de rivière

Le Président informe le Conseil que l'entreprise GERBIER a dû interrompre ses chantiers en raison d'un incident, rendant nécessaire la recherche d'un nouveau prestataire. Il souligne l'importance d'un lien direct entre les entreprises et les propriétaires riverains pour l'entretien et le broyage des encombrants. Il suggère que ces travaux puissent être réalisés sur la base d'un échange de bons procédés, notamment par la cession du bois récupéré. Le Président propose également l'organisation d'une réunion entre les propriétaires et le futur prestataire afin d'encourager la participation. Le Conseil approuve cette initiative.

7- Discussion autour du calendrier budget + élections

Compte tenu des élections à venir, le Président recommande d'anticiper la préparation et l'adoption du budget. Il propose la tenue des conseils de vote relatifs au DOB et au CFU (CA + BP) entre fin janvier 2026 et mi-février 2026 au plus tard.
Il annonce par ailleurs qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat.

8- Information portant sur le CFU (Compte Financier Unique) à partir du 1er janvier 2026

Les délégués avaient reçu, en amont de la séance, une note explicative transmise par la Trésorerie. Le Président en rappelle les principaux points :

- Meilleure transparence et lisibilité de l'information financière (regroupement du BP et du CA) ;
- Simplification des échanges entre l'ordonnateur et le comptable ;
- Mise en œuvre d'un processus intégralement dématérialisé.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tel : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smaava.cdm@gmail.com / smaava.secretariat@gmail.com

9- Délibération choix de la simulation de prêt 150000€

Le Président présente les offres de prêts au Conseil.

	Durée/ Périodicité	Taux	Échéances	Coût Total des intérêts
AMORTISSEMENT ECHEANCE CONSTANTE Crédit Agricole	80T (20 ans)	3,57 % Taux Fixe	2 631,37 €	60 509,77 €
AMORTISSEMENT ECHEANCE Banque des Territoire	100T (25 ans)	1,70 % + 0,5 % Taux révisable avec index Livret A	1950,14 €	45 014,36 €

Votes

Crédit agricole : 0 Banque des Territoires : 8 Abstentions : 3

La majorité, le Conseil se prononce en faveur de la proposition de la Banque des Territoires. Il est décidé que le dossier de prêt sera instruit prochainement, et le Conseil confère au Président l'autorisation de signer l'ensemble des documents afférents.

10- Questions diverses

Le Président informe le Conseil de la poursuite de la procédure concernant l'affaire PERCHAUD, qui a interjeté appel devant la Cour d'appel de Versailles en réclamant 30 000 € de dommages. Il précise que le plafond de prise en charge de l'assurance juridique étant désormais atteint, les frais restants seront intégralement supportés par le SMAVAA.

En l'absence d'autre sujet abordé, la séance est levée à 11h20

Approuvé le 2/10/2025
Le Secrétaire de Séance
Mme Chantal CREPAT

Approuvé le 2/10/2025
Le Président,
Jean-Sylvain GUILLEMAIN

